

Richard Haryngton, chevalier, bailli de Caen à Guillaume Rouxel commis au gouvernement de la justice et juridiccion de la viconté dudit lieu de Caen, salut. Nous vous mandons que des deniers de vostre recepte vous paieez bailliez et délivrez à Girot Triquet, maistre executeur de la haulte justice du Roy nostre sire es vicontez de Caen et de Baieux, la somme de quinze livre tournois qui deubz lui sont et que tauxés lui avons pour sa paine et sallaire d'avoir trenchiés les coulz et pendus les corps de Guillaume Douville, de la parroisse de Nostre Dame de Froide Rue, Massiot de Courseulle, de Dosullé, maistre (?) Robin Dumanoir, de la parroisse de Lachon, Jehan Lelesant, de Villers en boscaige et Thomas Rouvel, de la parroisse d'Aulnoy ; pour chascun des dessus diz LX s., vallent la dicte somme de XV livres t. ; et par rapportant ces présentes et quictance suffisante dudit Girot, icelle somme vous sera allouée et rabatue de vostre dite recepte ou et par qui il appartendra. Donnée à Caen le XXIIème jour de may l'an mil CCCC trente et cinq.

(B.N., Ms. Fr. 7645, n° 41).